

## DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE ET HABILITATION ELUS

<b>ARRÊTÉS</b>	<b>Délégations</b>
N°15-1258	28 avril 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Laurent SUAU 1er Vice-Président du Conseil départemental
N°15-1259	28 avril 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Henri BOYER 2ème Vice-Président du Conseil départemental
N°15-1260	28 avril 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude MOULIN 3ème Vice-Président du Conseil départemental
N°15-1261	28 avril 2015 accordant délégation de signature à Madame Guylène PANTEL 4ème Vice-Présidente du Conseil départemental
N°15-1262	28 avril 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Bernard PALPACUER 5ème Vice-Président du Conseil départemental
N°15-1263	28 avril 2015 accordant délégation de signature à Madame Michèle MANOA 6ème Vice-Présidente du Conseil départemental
N°15-1264	28 avril 2015 accordant délégation de signature à Madame Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente du Conseil départemental
N°15-1265	28 avril 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Francis COURTES Président de la commission des solidarités
N°15-1266	28 avril 2015 désignant Monsieur Francis COURTES représentant de la Présidente du Conseil départemental en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'Incendie et de Secours
N°15-1267	28 avril 2015 désignant Monsieur Jean-Claude MOULIN représentant de la Présidente du Conseil départemental en qualité de Président de la commission consultative des services publics locaux
N°15-1267	28 avril 2015 désignant Monsieur Jean-Claude MOULIN représentant de la Présidente du Conseil départemental en qualité de Président de la commission consultative des services publics locaux
N°15-1271	28 avril 2015 portant désignation des conseillers départementaux au sein de la Commission Exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées
N°15-1289	4 mai 2015 portant désignation des représentants du Département au sein de la Commission Consultative Paritaire Départementale de suspension ou non renouvellement des agréments des assistantes maternelles
N°15-1314	5 mai 2015 désignant Monsieur Jean-Claude MOULIN représentant de la Présidente du Conseil départemental en qualité de Président de la commission d'appel d'offres lorsque la Présidente est absente ou empêchée

- N°15-1415 26 mai 2015 désignant Monsieur Jean-Claude MOULIN représentant de la Présidente du Conseil départemental en qualité de Président de la commission de délégation d'un service public local
- N°15-2889 17 décembre 2015 portant désignation des représentants de la Présidente du Conseil départemental pour siéger au sein de la commission de recours amiable mentionnée à l'article R. 142-1 du code de la sécurité sociale
- N°16-2168 23 septembre 2016 abrogeant l'arrêté n°16-0494 portant désignation des conseillers départementaux (et des suppléants) au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- N°16-2496 18 novembre 2016 abrogeant l'arrêté n°16-2424 et portant désignation des conseillers départementaux en qualité de délégué pour représenter la Présidente du Conseil départemental dans des domaines de compétence.
- N°19-2601 19 septembre 2019 portant désignation d'Henri BOYER en qualité de délégataire de la Présidente du Conseil départemental sur les dossiers où le chef de l'exécutif départemental décide de s'abstenir d'exercer ses compétences (SELO)

## Arrêté N° 15-1258

retirant l'arrêté n°11-0819 et  
accordant délégation de signature à  
**Monsieur Laurent SUAU**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil  
départemental

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 95-126 du 8 février 1995 relative à la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions, article 2 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1002 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de M. Laurent SUAU en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1007 en date du 27 avril 2015 portant constitution des commissions du Conseil départemental et de leurs attributions respectives ;

**Considérant** l'élection de M. SUAU en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président et Président de la commission « Finances et Gestion de la collectivité ».

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Laurent SUAU, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental, pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- Tout document relatif à l'étude et à la préparation des travaux de la commission « Finances et Gestion de la collectivité » ;
- Les arrêtés, conventions et tout acte d'exécution des délibérations relevant de la commission « Finances et Gestion de la collectivité »

**ARTICLE 2 :** M. Laurent SUAUI, 1er Vice-président du Conseil départemental, reçoit délégation permanente pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental, tous les actes relatifs aux dossiers d'acquisitions foncières et les actes notariés rédigés au nom du Département de la Lozère.

**ARTICLE 3 :** Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le **28 AVR. 2015**  
La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Suaui", is written over the seal.

## Arrêté N° 15-1259

retirant l'arrêté n°11-0820 et  
accordant délégation de signature à  
**Monsieur Henri BOYER**  
2ème Vice-président du Conseil  
départemental

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 95-126 du 8 février 1995 relative à la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions, article 2 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1002 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de M. Henri BOYER en qualité de 2ème Vice-président du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1007 en date du 27 avril 2015 portant constitution des commissions du Conseil départemental et de leurs attributions respectives;

**Considérant** l'élection de M. Henri BOYER en qualité de 2ème Vice-président et Président de la commission « Infrastructures, désenclavement et mobilités» .

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Henri BOYER, 2ème Vice-président du Conseil départemental, pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- Tout document relatif à l'étude et à la préparation des travaux de la commission « Infrastructures, désenclavement et mobilités » ;
- Les arrêtés, conventions et tout acte d'exécution des délibérations relevant de la commission « Infrastructures, désenclavement et mobilités»

**ARTICLE 2 :** M. Henri BOYER, 2ème Vice-président du Conseil départemental, reçoit délégation permanente pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental, tous les actes relatifs aux dossiers d'acquisitions foncières et les actes notariés rédigés au nom du Département de la Lozère.

**ARTICLE 3 :** Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

28 AVR. 2015

Mende, le

La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sophie Pantel", is written over a horizontal line.

## Arrêté N° 15-1260

retirant l'arrêté n°11-0821 et  
accordant délégation de signature à  
**Monsieur Jean-Claude MOULIN**  
3ème Vice-président du Conseil  
départemental

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 95-126 du 8 février 1995 relative à la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions, article 2 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1002 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de M. Jean-Claude MOULIN en qualité de 3ème Vice-président du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1007 en date du 27 avril 2015 portant constitution des commissions du Conseil départemental et de leurs attributions respectives;

**Considérant** l'élection de M. Jean-Claude MOULIN en qualité de 3ème Vice-président et Président de la commission « Culture, sports et patrimoine » .

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude MOULIN, 3ème Vice-président du Conseil départemental, pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- Tout document relatif à l'étude et à la préparation des travaux de la commission « Culture, sports et patrimoine » ;
- Les arrêtés, conventions et tout acte d'exécution des délibérations relevant de la commission « Culture, sports et patrimoine »

**ARTICLE 2 :** En cas d'empêchement, d'absence ou d'indisponibilité de la Présidente, M.Jean-Claude MOULIN, 3ème Vice-président du Conseil départemental, reçoit délégation permanente pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- tous les actes, arrêtés, conventions, courriers, décisions, correspondances et documents relatifs à l'étude, la préparation et la mise en œuvre des compétences du Département de la Lozère, à l'exception des rapports, des délibérations et des actes relatifs à la gestion du personnel ;

- au titre de la commande publique du Département, dans la limite d'un engagement de dépenses compris entre 15 000 € HT et le seuil maximum autorisé par les "Marchés à Procédure Adaptée", tous actes relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché, de la convention ou du contrat et des avenants éventuels.

**ARTICLE 3 :** M.Jean-Claude MOULIN, 3ème Vice-président du Conseil départemental, reçoit délégation permanente pour mener les négociations permises par les règlements de consultation des marchés.

**ARTICLE 4 :** Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

28 AVR. 2015

Mende, le

La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sophie Pantel", is written over the official stamp.

## Arrêté N° 15-1261

retirant l'arrêté n°11-0822 et  
accordant délégation de signature à  
**Madame Guylène PANTEL**  
4ème Vice-présidente du Conseil  
départemental

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 95-126 du 8 février 1995 relative à la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions, article 2 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1002 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Mme Guylène PANTEL en qualité de 4ème Vice-présidente du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1007 en date du 27 avril 2015 portant constitution des commissions du Conseil départemental et de leurs attributions respectives;

**Considérant** l'élection de Mme Guylène PANTEL en qualité de 4ème Vice-présidente et Présidente de la commission « Enseignement et jeunesse ».

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Guylène PANTEL, 4ème Vice-présidente du Conseil départemental, pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- Tout document relatif à l'étude et à la préparation des travaux de la commission « Enseignement et jeunesse » ;
- Les arrêtés, conventions et tout acte d'exécution des délibérations relevant de la commission « Enseignement et jeunesse ».

**ARTICLE 2 :** Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

28 AVR. 2015

Mende, le  
La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sophie Pantel", written over a horizontal line.

## Arrêté N° 15-1262

retirant l'arrêté n°11-0823 accordant  
délégation de signature à Monsieur  
Bernard PALPACUER  
5ème Vice-président du Conseil  
départemental

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 95-126 du 8 février 1995 relative à la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions, article 2 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1002 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de M. Bernard PALPACUER en qualité de 5ème Vice-président du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1007 en date du 27 avril 2015 portant constitution des commissions du Conseil départemental et de leurs attributions respectives;

**Considérant** l'élection de M. Bernard PALPACUER en qualité de 5ème Vice-président et Président de la commission « Eau, AEP et Environnement ».

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Bernard PALPACUER, 5ème Vice-président du Conseil départemental, pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- Tout document relatif à l'étude et à la préparation des travaux de la commission « Eau, AEP et Environnement » ;
- Les arrêtés, conventions et tout acte d'exécution des délibérations relevant de la commission « Eau, AEP et Environnement »

**ARTICLE 2 :** En cas d'empêchement, d'absence ou d'indisponibilité de la Présidente, M. Bernard PALPACUER, 5ème Vice-président du Conseil départemental, reçoit délégation permanente pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- tous les actes, arrêtés, conventions, courriers, décisions, correspondances et documents relatifs à l'étude, la préparation et la mise en œuvre des compétences du Département de la Lozère, à l'exception des rapports, des délibérations et des actes relatifs à la gestion du personnel ; ...

- au titre de la commande publique du Département, dans la limite d'un engagement de dépenses compris entre 15 000 € HT et le seuil maximum autorisé par les "Marchés à Procédure Adaptée", tous actes relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché, de la convention ou du contrat et des avenants éventuels.

**ARTICLE 3 :** M. Bernard PALPACUER en qualité de 5ème Vice-président du Conseil départemental, reçoit délégation permanente pour mener les négociations permises par les règlements de consultation des marchés.

**ARTICLE 4 :** Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le 28 AVR. 2015

La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL



## Arrêté N° 15-1263

retirant l'arrêté n°11-0824 accordant  
délégation de signature à Madame  
Michèle MANOA  
6ème Vice-présidente du Conseil  
départemental

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 95-126 du 8 février 1995 relative à la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions, article 2 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1002 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Mme Michèle MANOA en qualité de 6ème Vice-présidente du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1007 en date du 27 avril 2015 portant constitution des commissions du Conseil départemental et de leurs attributions respectives;

**Considérant** l'élection de Mme Michèle MANOA en qualité de 6ème Vice-présidente et Présidente de la commission « Politiques territoriales et Europe ».

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Michèle MANOA, 6ème Vice-présidente du Conseil départemental, pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- Tout document relatif à l'étude et à la préparation des travaux de la commission « Politiques territoriales et Europe » ;
- Les arrêtés, conventions et tout acte d'exécution des délibérations relevant de la commission « Politiques territoriales et Europe »

**ARTICLE 2 :** En cas d'empêchement, d'absence ou d'indisponibilité de la Présidente, Mme Michèle MANOA, 6ème Vice-présidente du Conseil départemental, reçoit délégation permanente pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- tous les actes, arrêtés, conventions, courriers, décisions, correspondances et documents relatifs à l'étude, la préparation et la mise en œuvre des compétences du Département de la Lozère, à l'exception des rapports, des délibérations et des actes relatifs à la gestion du personnel ;

- au titre de la commande publique du Département, dans la limite d'un engagement de dépenses compris entre 15 000 € HT et le seuil maximum autorisé par les "Marchés à Procédure Adaptée", tous actes relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché, de la convention ou du contrat et des avenants éventuels.

**ARTICLE 3 :** Mme Michèle MANOA, en qualité de 6ème Vice-présidente du Conseil départemental, reçoit délégation permanente pour mener les négociations permises par les règlements de consultation des marchés.

**ARTICLE 4 :** Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le **28 AVR. 2015**  
La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sophie Pantel", is written over a horizontal line.

## Arrêté N° 15-1264

retirant l'arrêté n°11-0825 et accordant délégation de signature à Madame Régine BOURGADE 7ème Vice-présidente du Conseil départemental

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 95-126 du 8 février 1995 relative à la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions, article 2 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1002 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Mme Régine BOURGADE en qualité de 7ème Vice-présidente du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1007 en date du 27 avril 2015 portant constitution des commissions du Conseil départemental et de leurs attributions respectives;

**Considérant** l'élection de Mme Régine BOURGADE en qualité de 7ème Vice-présidente et Présidente de la commission «Développement des activités économiques ».

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Régine BOURGADE, 7ème Vice-présidente du Conseil départemental, pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- Tout document relatif à l'étude et à la préparation des travaux de la commission « Développement des activités économiques » ;
- Les arrêtés, conventions et tout acte d'exécution des délibérations relevant de la commission «Développement des activités économiques ».

**ARTICLE 2 :** Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le 28 AVR. 2015  
La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sophie Pantel", with a long horizontal line extending from the end of the signature.

## Arrêté N° 15-1265

accordant délégation de signature à  
**Monsieur Francis COURTÈS**  
Président de la commission  
« Solidarités »

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 95-126 du 8 février 1995 relative à la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions, article 2 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1007 en date du 27 avril 2015 portant constitution des commissions du Conseil départemental et de leurs attributions respectives;

**Considérant** l'élection de M. Francis COURTÈS en qualité de Président de la commission «Solidarités ».

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Francis COURTÈS en qualité de Président de la commission «Solidarités », pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- Tout document relatif à l'étude et à la préparation des travaux de la commission « Solidarités » ;
- Les arrêtés, conventions et tout acte d'exécution des délibérations relevant de la commission «Solidarités ».

**ARTICLE 2 :** Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le **28 AVR. 2015**  
La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sophie Pantel", with a long horizontal flourish extending to the right.

Direction Générale des Services  
Services des Assemblées

**Arrêté N° 15-1266**

désignant **Monsieur Francis  
COURTES** représentant de la  
Présidente du Conseil départemental  
en qualité de **Président du Conseil  
d'Administration** du Service  
départemental d'Incendie et de  
Secours

## LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU le décret N°2014-1424 du 28 novembre 2014 et l'arrêté NOR INTE1500793A du 22 janvier 2015 ;
- VU l'article L 1424-27 et suivants, L 3121-22 et L 3121-23 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1008 en date du 27 avril 2015 portant désignation des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;

Considérant que le conseil d'administration est présidé par la présidente du conseil départemental ou par l'un des membres du conseil d'administration désigné par la présidente du Conseil départemental après le renouvellement des représentants du département ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La Présidente du Conseil départemental, présidente de droit du Conseil d'administration du SDIS, désigne Monsieur Francis COURTES en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'Incendie et de Secours et lui accorde, délégation pour prendre toute décision et signer tous les actes nécessaires à l'exercice de ce mandat.

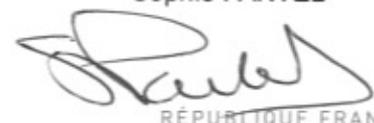
**ARTICLE 2** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.



Hôtel du Département  
4, rue de la Rovère - B.P 24  
48001 MENDE Cedex

Tel : 04 88 49 66 10  
Fax : 04 88 49 66 10  
cg48@lozere.fr

Mende, le **28 AVR. 2015**  
La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

lozere.fr

Direction Générale des Services  
Services des Assemblées

## Arrêté N° 15-1267

désignant Monsieur Jean-Claude MOULIN représentant de la Présidente du Conseil départemental en qualité de Président de la commission consultative des services publics locaux

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU l'article L 14211-5 et suivants, L 3121-22 et L 3121-23 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1008 en date du 27 avril 2015 portant désignation des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;

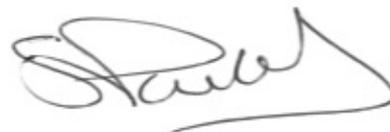
### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La Présidente du Conseil départemental, présidente de droit de la commission consultative des services publics locaux désigne Monsieur Jean-Claude MOULIN en qualité de représentant permanent pour présider la commission consultative des services publics locaux

**ARTICLE 2 :** M. Jean-Claude MOULIN reçoit délégation pour signer tous les actes nécessaires à l'organisation et au suivi des travaux de cette commission.

**ARTICLE 3** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 28 AVR. 2015  
La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL



## **Arrêté N°15-1271**

**portant désignation des conseillers départementaux au sein de la Commission Exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées**

### **LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU les articles L 146-3 et suivants du code de l'action sociale ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1008 en date du 27 avril 2015 prenant acte des désignations des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;
- VU la convention constitutive du GIP et notamment son article 9 ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Sont désignés pour siéger au sein de la Commission Exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées, outre la Présidente du Conseil Départemental, membre de droit :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants (nominatifs)</b>
La Présidente	- Régine BOURGADE
- Francis COURTES	- Sabine DALLE
- Laurence BEAUD	- Bernard PALPACUER
- Robert AIGOIN	- Michèle MANOA
- Henri BOYER	- Sophie MALIGE
- Françoise AMARGER BRAJON	- Jean-Claude MOULIN-
- Patricia BREMOND	- Bernard DURAND

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants (nominatifs)</b>
- Denis BERTRAND	- Guylène PANTEL
- Eve BREZET	- Alain ASTRUC
- Valérie FABRE	- Jean-Paul POURQUIER
- Valérie VIGNAL	- Bruno DURAND
- Michel THEROND	- Christine HUGON

## **ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et transmis à la MDPH.

Mende, le 29 avril 2015  
La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL



Direction Générale des Services  
Services des Assemblées

## Arrêté N°15-1289

portant désignation des  
représentants du Département au  
sein de la Commission Consultative  
Paritaire Départementale de  
suspension ou non renouvellement  
des agréments des assistantes  
maternelles

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;

VU le décret 92-1051 du 29 septembre 1992.;

VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;

VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1008 en date du 27 avril 2015 prenant acte des désignations des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Sont désignés pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire Départementale de suspension ou non renouvellement des agréments des assistantes maternelles et représenter le Département de la Lozère, les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants (non nominatifs)
Francis COURTES en qualité de représentant de la Présidente	Bernard PALPACUER
Françoise AMARGER BRAJON	Patricia BREMOND

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et transmis à la MDPH.

Mende, 4 mai 2015

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Pantel', with a long horizontal flourish extending to the right.

Direction Générale des Services  
Services des Assemblées

**Arrêté N°15-1314 (retirant le  
N°15-1268)**

désignant **Monsieur Jean-Claude MOULIN** représentant de la **Présidente du Conseil départemental en qualité de Président de la commission d'appel d'offres** lorsque la **Présidente est absente ou empêchée**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU l'article 22 du code des marchés publics ;
- VU l'article L 3121-22 et L 3121-23 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1008 en date du 27 avril 2015 portant désignation des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du Conseil départemental, présidente de droit de la commission d'appel d'offres, Monsieur Jean-Claude MOULIN est désigné en qualité de représentant permanent

**ARTICLE 2 :** M. Jean-Claude MOULIN reçoit délégation pour signer tous les actes nécessaires à l'organisation et au suivi des travaux de la commission d'appel d'offres, lorsque la Présidente du Conseil départemental est absente ou empêchée,.

**ARTICLE 3** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 5 mai 2015  
La Présidente du Conseil Départemental

Direction Générale des Services  
Services des Assemblées

## Arrêté N° 15 - 1415

désignant Monsieur Jean-Claude MOULIN représentant de la Présidente du Conseil départemental en qualité de Président de la commission de délégation d'un service public local

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU l'article L 14211-5 et suivants, L 3121-22 et L 3121-23 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1008 en date du 27 avril 2015 fixant les conditions de dépôt ;
- VU la délibération n°CP\_15\_430 en date du 22 mai 2015 portant désignation des membres de la commission de délégation d'un service public local ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La Présidente du Conseil départemental, présidente de droit de la commission de délégation de service public, désigne Monsieur Jean-Claude MOULIN en qualité de représentant permanent pour présider la commission de délégation d'un service public local,

**ARTICLE 2 :** M. Jean-Claude MOULIN reçoit délégation pour :

- signer tous les actes nécessaires à l'organisation de cette commission, au rendu des travaux de la commission ;
- pour mener toutes les négociations permises dans le cadre de la procédure de délégation d'un service public ;
- pour signer tous les actes établis dans le cadre des procédures de délégation de service public, y compris les actes notariés, conventions et avenants.

**ARTICLE 3** Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 26 MAI 2015  
La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL



Direction Générale des Services  
Services des Assemblées

## Arrêté N°15- 2889

portant désignation des  
représentants de la Présidente du  
Conseil départemental pour siéger  
au sein de la commission de recours  
amiable mentionnée à l'article R. 142-  
1 du code de la sécurité sociale

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;

VU l'article R 262-87 du code de l'action sociale et des familles

VU l'article R 142-1 du code de la sécurité sociale

VU la délibération n°CG\_13\_5104 du 20 décembre 2013 approuvant la convention de gestion du rSa avec la Caisse Commune de Sécurité sociale

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Sont désignés pour représenter la présidente du conseil départemental et siéger avec voie délibérative au sein de la commission de recours amiable mentionnée à l'article R. 142-1 du code de la sécurité sociale, lorsqu'elle est consultée à l'occasion d'un recours administratif préalable dirigé contre une décision relative au revenu de solidarité active :

Membres titulaires	Membres suppléants (non nominatifs)
- Patricia BREMOND	- Nadège FAYOL (agent de la collectivité)
- Michèle MANOA	- Céline BEAL (agent de la collectivité)

#### ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et transmis à la Caisse Commune de Sécurité sociale de la Lozère .

#### **ACTE EXÉCUTOIRE**

**MENDE, le 17 DEC. 2015**

Pour la Présidente et par délégation  
Le Chef du Service des Assemblées

  
Sandrine AGUILHON

Mende, le 17 DEC. 2015  
La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL



Direction des Ressources Humaines, des  
Assemblées et des Affaires Financières  
Service : Affaires financières et Assemblées

## Arrêté N°16-2168

**abrogeant l'arrêté n°16-0494 portant désignation des conseillers départementaux (et des suppléants) au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées**

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;

VU les articles L 241-5 à L 241-11 et R 241-24 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;

VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1008 en date du 27 avril 2015 prenant acte des désignations des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Sont désignés pour siéger au sein de la Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées prévues à l'article L241-5 du code de l'action sociale et des familles et représenter le Département de la Lozère, les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants (non nominatifs)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Laurence BEAUD</li><li>• Francis COURTES</li><li>• Patricia BREMOND</li><li>• Jean-Claude MOULIN</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Yannick AGUILHON (agent de la collectivité)</li><li>• Isabelle GRUHN (agent de la collectivité)</li><li>• Arnault LYOTARD (agent de la collectivité)</li><li>• Valérie VIGNAL</li></ul>

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et transmis à la MDPH.

Mende, le 23 septembre 2016  
La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL



Direction des Ressources Humaines, des  
Assemblées et des Affaires Financières  
Service : Affaires financières et Assemblées

## **Arrêté N°16-2496**

**abrogeant l'arrêté n°16-2424 et portant désignation des conseillers départementaux en qualité de délégué pour représenter la Présidente du Conseil départemental dans des domaines de compétence.**

### **LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU l'article 4 de la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1007 en date du 27 avril 2015 prenant acte des délégations accordées par la Présidente à des membres de l'Assemblée départementale;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

La Présidente du conseil départementale est seule chargée de l'administration et peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions.

### **ARTICLE 2**

Les élu(e)s de l'Assemblée départementale ayant reçu une délégation dans les domaines de compétences définis à l'article 3 seront les interlocuteurs privilégiés de la Présidente, des directions et services et de l'ensemble des organismes, associations, collectivités et partenaires de la collectivité et sont chargés de la représenter, sous sa surveillance et sa responsabilité.

### **ARTICLE 3**

<b>Domaines de compétence</b>	<b>Élu référent désigné par la Présidente</b>
Énergie, forêt, aménagement rural, foncier agricole et forestier	Robert AIGOIN
Foncier, Documents d'urbanisme, Suivi du SIG	Robert AIGOIN
Agriculture	Robert AIGOIN
Enfance Famille	Françoise AMARGER-BRAJON
Santé Autonomie et droits des femmes	Laurence BEAUD
Infrastructures routières	Denis BERTRAND
Patrimoine	Régine BOURGADE
Logement	Régine BOURGADE
Mobilités	Henri BOYER
Transports scolaires	Henri BOYER
Politiques d'Accueil	Michèle MANOA
Économie sociale et solidaire, artisanat et métiers d'arts	Patricia BREMOND
Solidarités	Francis COURTES
Ressources Humaines et moyens généraux	Francis COURTES
Infrastructures numériques	Henri BOYER
Culture	Sophie MALIGE
Environnement	Sophie MALIGE
Insertion	Michèle MANOA
Programmes européens	Michèle MANOA
Contractualisation, Réorganisation territoriale, Politiques territoriales	Michèle MANOA
Sports	Jean-Claude MOULIN
Eau, AEP	Bernard PALPACUER
Jeunesse	Guyène PANTEL
Enseignement	Guyène PANTEL
Aide aux entreprises	Laurent SUAU
Finances départementales	Laurent SUAU

#### **ARTICLE 4**

Ces délégations ne valent pas délégations de signature qui font l'objet d'arrêtés spécifiques.

#### **ARTICLE 5**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et notifié aux élu(e) mentionnés à l'article 3.

#### **ARTICLE 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication au Recueil des Actes Administratifs du Département.

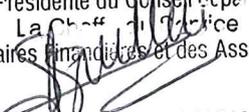
Mende, le 18 NOV. 2016  
La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL



#### **ACTE EXÉCUTOIRE**

**MENDE, le 18 NOV. 2016**

Pour la Présidente du Conseil départemental  
La chef du Service  
des Affaires Financières et des Assemblées

  
**Sandrine AGUILHON**

Direction des Ressources Humaines,  
des Assemblées et des Finances  
Services des Assemblées et de la Comptabilité

## Arrêté N°19-2601

portant désignation d'Henri BOYER en qualité de délégué de la Présidente du Conseil départemental sur les dossiers où le chef de l'exécutif départemental décide de s'abstenir d'exercer ses compétences

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique
- VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 6 ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Mme Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil départemental ;
- VU l'élection de Mme Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil d'administration de la Société d'économie Mixte de Développement de la Lozère (SELO) ;
- VU l'arrêté n°15-1583 du 23 juin 2015 ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

La Présidente du Conseil départemental décide de recourir, en qualité de Présidente, au mécanisme d'abstention systématique, d'instruction et de vote, pour toute relation et examen de dossier faisant intervenir la Société d'économie Mixte de Développement de la Lozère (SELO) avec le Conseil départemental.

### ARTICLE 2 :

La Présidente du Conseil départemental désigne Monsieur Henri BOYER, 2ème vice-président du Conseil départemental, pour la suppléer dans l'instruction, le vote, et pour toute relation et examen de dossier faisant intervenir la Société d'économie Mixte de Développement de la Lozère (SELO) avec le Conseil départemental.

### **ARTICLE 3 :**

Monsieur Henri BOYER, 2ème Vice-président du Conseil départemental, reçoit délégation permanente pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- l'ensemble des actes concernant les relations du Département avec la Société d'économie Mixte de Développement de la Lozère (SELO)
- l'ensemble des actes qui seraient à passer avec la Société d'économie Mixte de Développement de la Lozère (SELO) dont les actes relatifs aux dossiers d'acquisitions foncières et les actes notariés rédigés au nom du Département de la Lozère.

### **ARTICLE 4**

Ces dispositions annulent et remplacent celles relatives à la SELO de l'arrêté n°15-1583 du 23 juin 2015.

### **ARTICLE 5**

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le 19 septembre 2019  
La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

